

L'Adresse—M. MacEachen

M. Stevens: Avec les libéraux.

M. MacEachen: La production devrait donc progresser un peu moins que ne le prévoyait en décembre mon prédécesseur.

M. Crosbie: Où est Herb Gray quand on a besoin de lui?

M. MacEachen: Cette révision en baisse a été le fait de presque toutes les prévisions du secteur privé et ce, bien que l'économie ne soit plus menacée par une augmentation massive de taxes.

Une voix: Pas encore, mais patientez.

M. MacEachen: L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays, ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à vous dire, Votre Honneur, ainsi qu'au ministre des Finances que ce qu'il fait ce soir constitue un abus du temps du Parlement et de sa procédure, car il tente d'introduire en douce un exposé budgétaire dans le débat sur l'Adresse.

M. l'Orateur adjoint: Avec tout le respect dû au député . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Puis-je terminer mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur?

Nous voulons bien permettre au ministre d'achever son propos bien qu'il ait violé les privilèges de la Chambre, mais je tiens à vous prévenir, monsieur, que j'ai l'intention de soulever la question de privilège demain à propos d'un usage parlementaire que j'estime tout à fait douteux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ont notifié leur intention de soulever la question de privilège. Il me semble que la question de privilège ne peut être soulevée qu'en temps opportun, c'est-à-dire quand le ministre des Finances aura présenté ses observations à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances a demandé le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre ses propos. Dois-je conclure que, par son observation, le leader de l'opposition à la Chambre indique que le consentement unanime est accordé?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. Voilà ce que j'ai dit, à cette condition.

M. Clark: Voilà ce qu'il a dit.

M. Trudeau: On ne mâche pas ses mots, hein, Joe?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui m'autorise à terminer mon propos au-delà de la limite des 30 minutes, mais j'aime-

rais signaler, simplement pour manifester mon désaccord avec lui, que les précédents parlementaires ne manquent pas à ce que je fais ce soir; sans remonter plus loin, le précédent créé par son collègue dans le dernier gouvernement me justifie de faire ce que je fais ce soir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que la Chambre consent unanimement à ce que le ministre poursuive son propos. Je ne sache pas que la Chambre soit encore saisie d'une question de privilège.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre mon propos sur la croissance économique prévue?

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a dit que la faiblesse de la croissance prévue est attribuable à l'élection d'un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député s'est peut-être déjà fait une opinion à ce sujet, mais je tiens à lui rappeler que les prévisions du taux de croissance de l'économie pour 1980 que je révèle ce soir ne sont guère différentes. Elles sont de peu inférieures à celles que son voisin de pupitre avait annoncées à la Chambre en décembre dernier.

L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine, particulièrement dans le secteur de l'habitation—très important pour les exportations canadiennes—sont les principaux facteurs qui nous ont amenés à baisser les prévisions de croissance de l'économie canadienne pour 1980.

On s'attend maintenant à ce que le taux de chômage monte à un niveau moyen de 8 p. 100. Ce taux est un peu plus faible que ne le prévoyait le budget de décembre en raison de la vigueur soutenue de l'emploi au cours des derniers mois.

L'indice des prix à la consommation devrait s'élever de 10 p. 100. Ce taux est évidemment plus faible que ne le projetait le budget de décembre, puisque nous n'imposons pas aux Canadiens une lourde taxe d'accise sur l'essence.

Des voix: Bravo!

Une voix: Mettez le problème sur le dos de nos enfants.

M. MacEachen: Pour l'indice de déflation de la Dépense nationale brute, la hausse devrait être d'environ 9½ p. 100. Si l'on y ajoute une progression réelle d'un demi de 1 p. 100 de la DNB, cette dernière devrait augmenter d'à peu près 10 p. 100 en valeur nominale.

Les principaux facteurs de soutien de la demande globale, en 1980, seront la consommation et l'investissement. Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 2 p. 100 en volume. Le cycle d'expansion des investissements, amorcé en 1979, devrait se poursuivre pendant toute l'année 1980 et se traduire par une nouvelle hausse de plus de 7½ p. 100 en termes réels. Les autres secteurs de l'économie intérieure ne connaîtront pas de changement ou accuseront un recul en 1980.